

Gilles Bourque (1942-)

sociologue, retraité de l'enseignement,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

(1997)

“Duplessis, libéralisme et société libérale”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Gilles Bourque (1942-) [sociologue, retraité de l’enseignement, Université du Québec à Montréal (UQAM)]

“Duplessis, libéralisme et société libérale”

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction d'Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, **Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale**, pp. 265-281. Montréal: Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection: Débats. Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.

M Gilles Bourque, sociologue, professeur retraité de l’enseignement de l’UQÀM, nous a accordé le 11 juillet 2004 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses œuvres dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : bourque.gilles@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

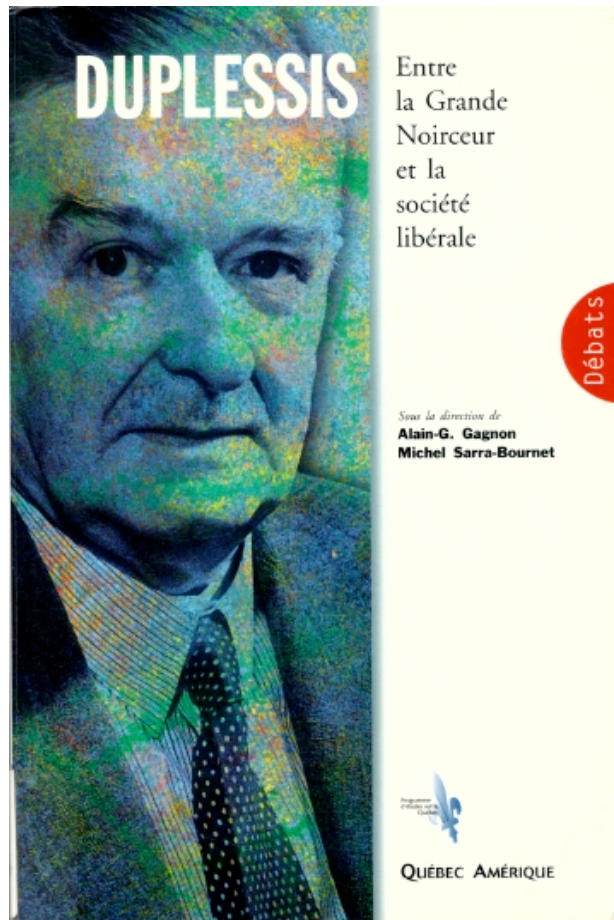
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition numérique réalisée le 6 décembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Gilles Bourque (1942-)
sociologue, retraité de l’enseignement,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

“Duplessis, libéralisme et société libérale”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction d'Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, **Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale**, pp. 265-281. Montréal: Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection: Débats. Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.

Table des matières

[Introduction](#)

[Le discours et la régulation politique](#)

[Comparaison et particularité](#)

[La complexité des sociétés libérales](#)

[Conclusion](#)

Gilles Bourque (1942-)

sociologue, retraité de l’enseignement,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

“**Duplessis, libéralisme et société libérale**”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction d'Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, **Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale**, pp. 265-281. Montréal: Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection: Débats. Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.



Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La publication de *La Société libérale duplessiste* représente l'aboutissement de travaux que nous avons effectués sur cette période de l'histoire du Québec depuis le début des années 1980 ¹. Dès le départ, nous nous sommes inscrits dans cette mouvance de plus en plus large qui a suscité la remise en question des thèses jusque-là dominantes dans le corpus historiographique et sociographique. À la fin des an-

¹ En plus de plusieurs articles, on pourra consulter Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988. [Texte en préparation dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

nées 1970, ceux que Ronald Rudin ² a appelé les historiens révisionnistes ³ ont sans doute été les premiers à contester ce point de vue qui situait l'accès du Québec à la modernité au moment de la Révolution tranquille.

Cette remise en question s'est jusqu'ici principalement réalisée sur le base d'une histoire sociale et économique et d'une histoire des idées. On a bien montré, d'une part, qu'avant 1960, le Québec était lui aussi traversé par le large processus d'institutionnalisation économique de la modernité, ainsi que par les transformations sociales qui ne manquaient pas d'accompagner le développement du capitalisme ⁴. La recherche est, d'autre part, devenue beaucoup plus attentive à l'expression et à la promotion de l'idéologie libérale dans les journaux à grand tirage et chez les gens d'affaires, de même qu'à l'affirmation des pratiques culturelles modernes dans les domaines des arts et des sciences ⁵.

² Ronald Rudin, « La quête d'une société normale : critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, no 2 (1995), pp. 9-42.

³ Voir le débat qu'a suscité le texte de Ronald Rudin dans le *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, no 2 (1996), pp. 3-74.

⁴ Voir entre autres, Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise* (1867-1929), Montréal, Boréal Express, 1979 ; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989 ; Brian Young et John A. Dickinson, *A Short History of Quebec, A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1984.

⁵ Voir entre autres, Claude Couture, *Le Mythe de la modernisation du Québec : des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991 ; Léon Dion, *Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993 ; Marcel Fournier, *L'Entrée dans la modernité : science, culture et société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986 [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.] ; Yvan Lamonde et Esther Trépanier, *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986 ; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec*, Montréal, Boréal, 1993.

On peut schématiquement situer nos travaux dans cette dernière perspective, même s'ils se démarquent de ce que, traditionnellement, on a convenu d'appeler l'histoire des idées. Rappelons que nous interrogeons l'histoire dans une perspective sociologique en nous intéressant à la contribution du discours politique dominant à la production de la société québécoise durant la période. Il importe cependant de souligner qu'il n'a jamais été question de simplement poser la dominance de la pensée ou des idées modernes et de déduire de cette dernière l'existence et la prégnance de la modernité. Nous ne croyons pas, en effet, que les débats sur les rapports entre modernité et tradition avancent de façon significative si l'on se contente de la simple addition des idées modernes qui ont existé avant 1960, addition que l'on opposerait aux autres idées dites traditionnelles.

Nous avons plutôt abordé le discours duplessiste en essayant de comprendre comment il contribuait à l'organisation de la société québécoise. Et c'est précisément parce que nous croyions avoir démontré de façon satisfaisante que ce discours permettait de penser et de défendre une régulation politique de type libéral que nous avons avancé la thèse que le Québec constituait alors une société libérale. Dans une telle perspective, lorsque nous osons parler de la société libérale duplessiste, nous ne soutenons en aucune manière que cette société se présente comme l'incarnation de la pensée libérale conçue comme un idéaltype qui serait construit à partir du corpus des théoriciens du libéralisme. Bien qu'il s'en inspire, principalement sur la question du primat du marché, le discours politique libéral n'a jamais constitué, ici comme ailleurs, une simple retraduction des principes philosophiques du libéralisme. Il s'est plutôt affirmé dans la mouvance d'un processus d'hégémonisation d'une pluralité de discours adverses, très souvent contradictoires, à la faveur de conjonctures sociétales fort différentes durant lesquelles s'opposaient une multiplicité de forces sociales, parmi lesquelles d'ailleurs certaines d'entre elles se situaient sur le plan philosophique à mille lieues du libéralisme.

En d'autres termes, nous ne croyons nullement que la société libérale soit la simple incarnation du libéralisme. Celle-ci se présente tout au contraire comme une société complexe, liant le développement de l'industrialisation au maintien de la ruralité, balisant les progrès de la démocratisation par la défense d'institutions traditionnelles. Nous en-

tendons par le concept de société libérale, une société qui s'organise et se reproduit sur la base d'une régulation politique libérale ou, si l'on préfère, qui prend forme dans le cadre d'un État moderne durant sa phase libérale. On conviendra sans doute assez facilement que l'affirmation et le développement de la modernité résultent d'un triple processus d'institutionnalisation économique, politique et culturel. Mais si l'on cherche à saisir comment le monde moderne s'incarne en une totalité sociale particulière, comment, en d'autres termes, il s'organise en société, c'est sur son rapport à l'État qu'il faudra insister. À ce titre, la société moderne se donne d'abord et avant tout comme une société politique qui se forme et se transforme dans le cadre d'une régulation étatique des rapports sociaux. Nous ne prétendons en aucune manière que l'État crée toutes les institutions au sein de la société, ni surtout qu'il soit le vecteur unique, voire le plus déterminant des transformations sociales. Nous soutenons cependant que les rapports de forces qui s'affirment, les pouvoirs qui s'instituent et les transformations sociales qui s'effectuent au sein de la société moderne ne prennent significativement forme qu'en autant qu'ils finissent par influencer sur la régulation politique. C'est cette dernière qui, en définitive, traduit les rapports sociaux modernes en rapports sociétaux. L'évolution de la société moderne est, dans une telle perspective, intimement liée aux transformations de l'État.

Voilà pourquoi nous croyons légitime de considérer telle ou telle société comme une société libérale à condition que l'on puisse établir que celle-ci se reproduit sur la base d'une régulation politique de type libéral. C'est dans ce sens précis que nous employons le qualificatif libéral qui renvoie aux caractéristiques particulières de la régulation politique durant cette phase de l'évolution de l'État moderne. Au-delà de leurs divergences, la plupart des auteurs s'entendent pour reconnaître que l'on peut distinguer au moins trois grandes phases ou périodes dans l'histoire de l'État moderne. Dans le cadre de nos recherches sur le discours politique, dont nos travaux sur le duplessisme n'ont d'ailleurs constitué que le premier moment, nous avons retenu les concepts d'État libéral, d'État-providence, et, actuellement, d'État néo-libéral pour rendre compte de ces transformations.

Le discours et la régulation politique

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons tenté de montrer que le discours politique duplessiste témoigne d'une société qui s'organise et se reproduit sur la base d'une régulation libérale des rapports sociaux. Le discours politique dominant a donc constitué notre objet d'analyse. Il importe sans doute de rappeler ici certaines des dimensions d'une approche qui, s'inspirant de la tradition de l'analyse du discours, demeure relativement nouvelle dans le domaine de l'histoire et de la sociologie historique du Québec.

Notre approche se démarque nettement de ce champ d'étude que l'on a appelé l'analyse des idéologies et qui cherche fondamentalement à faire ressortir la cohérence de la pensée de tel auteur ou de tel groupe d'acteurs sociaux. La démarche de la recherche consiste dans ce cas à dévoiler la logique de la pensée d'Étienne Parent, d'une association de gens d'affaires, ou même de l'idéologie dominante durant une période de l'histoire (par exemple, l'idéologie de conservation chez Marcel Rioux ou les traits de la pensée canadienne-française chez Michel Brunet). Or cette approche ne peut être directement transposée dans le domaine de l'analyse du discours politique puisque ce dernier, à moins que nous soyons face à un groupe relativement marginal, ne se présente jamais comme le simple décalque d'une seule et même idéologie. Un discours politique à vocation hégémonique se présentera toujours comme un amalgame de discours adverses, relativement contradictoires puisque la modernité démocratique implique la discussion du pouvoir entre une pluralité de forces sociales, dans un contexte où nul ne peut affirmer détenir la Vérité sur l'organisation des rapports sociaux. Si d'aventure on voulait, par exemple, analyser le discours politique du gouvernement Bourassa de 1985 à 1994, on découvrirait sans doute une concoction de néo-libéralisme, de providentialisme, de nationalisme et de fédéralisme. Or, si l'on cherchait à saisir sa particularité, on aboutirait sans doute au constat que ce discours cherche à penser une régulation politique qui se consacre au démantèlement de l'État-providence.

En ce sens, nous n'avons jamais voulu montrer que le duplessisme était l'incarnation des principes du libéralisme et cela pour l'unique raison que dans aucun pays le discours politique libéral n'a été la simple transposition de l'idéologie libérale. Nous avons cependant soutenu que ce discours, résultat de l'intervention d'une pluralité de forces sociales, avait contribué à la défense et à la reconduction d'une régulation de type libéral, au moment où s'enclenchait le passage à l'État-providence au Canada. La démonstration de cette thèse s'appuie cependant sur une démarche qui peut paraître déroutante à un lecteur habitué à celle qu'emprunte traditionnellement l'histoire des idées politiques.

Rappelons d'abord que nous avons à remettre en question deux idées reçues sur la période. La première situe l'accès à la modernité en milieu canadien-français au moment de la Révolution tranquille. La seconde, moins formalisée mais néanmoins fort prégnante, présente le régime Duplessis comme une sorte de *cas d'exception* qui se situerait à *la marge* sinon à *l'extérieur* de ce que l'on conçoit généralement comme une pratique politique attendue ou « normale » dans l'État moderne et la démocratie libérale. Voilà pourquoi, la recherche empirique contredisant de telles approches, il nous a fallu construire une « contre-démonstration » centrée sur deux dimensions essentielles et intimement reliées du discours politique que nous avons analysé.

Nous nous sommes d'abord penchés sur les principes d'organisation (ou de structuration) du discours lui-même en nous intéressant à la référence axiologique, c'est-à-dire à l'ensemble des valeurs mises en oeuvre et proposées par les locuteurs. Plutôt que d'en demeurer à une simple description des positions des acteurs sur tel ou tel sujet de la vie politique (par exemple, la défense du statu quo constitutionnel ou la promotion du capital américain), nous nous sommes intéressés aux valeurs et à l'éthique sur lesquels s'appuyait le discours pour défendre et promouvoir ses propositions d'action. Une telle approche nous permettait de mieux juger de la fameuse question de la modernité (ou du traditionalisme) puisque nous touchions ainsi aux principes mêmes de l'organisation de la pratique discursive, à sa structure profonde, qui échappent le plus souvent aux locuteurs eux-mêmes. Nous croyons avoir démontré de façon satisfaisante que nous étions face, du moins

dans le discours de l'Union nationale, à une référence axiologique intégralement moderne.

Nous avons d'autre part analysé, en privilégiant aussi bien la référence axiologique que la représentation des rapports sociaux, la nature de la régulation politique proposée par les locuteurs, étant entendu qu'une telle régulation ne peut être mise en oeuvre sans qu'elle soit pensée. Cette dernière assertion n'a rien d'un truisme, puisqu'elle vise à rompre avec cette conception antédiluvienne, mais encore très prégnante, de l'idéologie et du discours politique. L'idéologie ne serait finalement que reflet inversé du réel et fausse conscience, alors que le discours politique demeurerait essentiellement tactique, de telle sorte qu'il ne consisterait qu'à mentir⁶. De telles approches sont, selon nous, contre-productives puisqu'elles nous empêchent de nous intéresser à l'essentiel, soit à la façon dont le discours cherche à penser et donc à produire la régulation politique. Pour me faire mieux comprendre, je prendrai un exemple qui renvoie à la conjoncture politique actuelle. Nous assistons présentement à une remise en question des politiques sociales universelles d'inspiration providentialiste et à la production d'une nouvelle régulation sociale d'orientation particulariste. Or, dans le discours politique, ce processus de transformation est lié, au niveau de la référence axiologique, à l'abandon de plus en plus évident des grandes notions de solidarité, de progrès social et de justice sociale et à leur remplacement par de nouvelles valeurs comme celles de l'équité et de la compassion. En somme, l'équité et la compassion permettent de penser et contribue à l'affirmation d'une nouvelle régulation.

C'est sur la base d'une telle approche que nous avons soutenu et, croyons-nous, démontré de façon satisfaisante, que le discours duplessiste était non seulement moderne, mais aussi, que tout réactionnaire qu'il fût dans la conjoncture, il avait permis de défendre une régulation politique caractéristique de l'État moderne dans sa forme libérale.

⁶ Voir à titre d'exemple, Philippe Breaud, *Le Suffrage universel contre la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

Comparaison et particularité

[Retour à la table des matières](#)

Si nous avons pu établir que le duplessisme a mis en œuvre une régulation politique de type libéral, nous n'avons pu situer celui-ci dans le large spectre des pays, où cette politique fut adoptée. La référence à la conjoncture canadienne nous permettait de faire ressortir le caractère parfaitement réactionnaire de cette volonté de reconduction d'une régulation libérale à l'heure du passage à l'État-providence. L'absence de données empiriques ne nous autorisait cependant pas à comparer la régulation duplessiste avec d'autres régulations d'inspiration libérale qui continuaient d'avoir cours dans d'autres provinces canadiennes, États américains ou régions des États européens. Il s'agit là d'un vaste chantier, qui demeure à ouvrir dans la même perspective qu'Esping-Andersen a pu distinguer trois grands types d'État-providence. Encore que l'auteur ne se soit pas penché sur la dimension régionale du problème comme l'exigerait le duplessisme dans le cas de l'État libéral ⁷.

Notre approche en est-elle pour autant complètement dépourvue de toute perspective comparative ? On ne saurait répondre de façon affirmative qu'en restreignant singulièrement l'univers de la perspective comparative dans le domaine des sciences humaines. La comparaison empirique d'une multiplicité d'expériences historiques représente certes la voie royale de l'approche comparative. Il n'en reste pas moins que l'étude approfondie d'une seule conjoncture, rendue parfois nécessaire par l'absence d'études systématiques sur certaines dimensions de la réalité historique analysée, n'implique nullement le deuil de tout regard comparatif. Ainsi, notre analyse du duplessisme nous a imposé un aller-retour constant entre les résultats empiriques qui nous permettaient de comprendre la nature de la régulation politique soutenue par le régime et la logique d'une régulation libérale type que nous pouvions dégager d'une multiplicité de travaux qui portaient sur d'autres

⁷ Gosta Esping-Andersen, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

pays ⁸. Une telle approche nous permettait ainsi d'établir que nous étions bien face à une logique d'inspiration libérale, à défaut de pouvoir envisager pleinement la question de sa particularité, ce qui reste à faire.

Encore ici, cependant, ni notre approche, ni la nature de nos données empiriques ne nous empêchaient d'ouvrir la question de la particularité de la régulation duplessiste et de la société québécoise durant la période. Le rapport entre la sphère publique et la sphère privée, la distribution des pouvoirs au sein du régime fédéral canadien, la question nationale canadienne-française, voilà autant de données, auxquelles se référait d'ailleurs régulièrement le discours lui-même, qui permettaient de faire ressortir certaines des particularités de la société libérale duplessiste.

Nous avons dans ce sens été amenés à proposer la thèse que le discours et la régulation duplessistes permettaient que s'organise une société libérale particulière, c'est-à-dire une société périphérique (régionale et culturellement distincte) qui se reproduisait sur la base d'un État (provincial) centralisé. C'est en analysant la contribution de l'Église catholique au discours politique dominant durant la période que nous avons principalement abordé la question de la particularité de la société québécoise. Nous avons montré que le discours religieux sur les rapports sociaux, qui porte clairement les traces de la place qu'occupe l'Église dans la sphère privée, contribue à la promotion et à la défense d'une régulation politique de type libéral. Les évêques catholiques formulent, en effet, un discours à dominante morale et disciplinaire que vient soutenir une éthique libérale déficiente. Nous avons de plus insisté sur le fait que, ce faisant, ils introduisent dans le discours politique un point de vue créativiste qui entre en contradiction avec la représentation moderne du monde.

Nous sommes ici face à l'épineux problème du rapport entre l'Église et l'État qui a fait couler beaucoup d'encre dans l'historiographie et la sociographie québécoises. L'Église dominait-elle l'État durant cette période de l'histoire du Québec ? L'Église catholique consti-

⁸ Voir parmi bien d'autres les travaux de Georges Burdeau, Jacques Donzelot, François Ewald, Jürgen Habermas, et Pierre Rosanvallon.

tuait-elle l'institution principale d'une société traditionnelle canadienne-française, représentant à ce titre une enclave au sein de la société moderne canadienne-anglaise ?

Nous avons soutenu dans notre ouvrage que cette perspective, qui a conduit à magnifier l'omnipissance de l'Église catholique dans l'histoire du Québec et à considérer la communauté canadienne-française comme une société paysanne ou traditionnelle, avait complètement épuisé ses potentialités heuristiques. Nous croyons qu'une telle approche bloque dorénavant la compréhension de l'histoire du Québec de 1840 à 1960. Du point de vue de la sociologie politique, nous avons proposé une autre piste qui s'inscrit dans la démarche du renouveau historiographique que j'ai évoqué au début de cet article. Plutôt que de rechercher l'explication de la particularité de la société québécoise durant cette période *à la marge ou en deçà* de la dynamique de la modernité, il nous semble plus prometteur de chercher à comprendre celle-ci au cœur même de la logique des rapports entre les institutions qu'impliquait la régulation politique libérale. C'est, croyons-nous, en se référant à la complexité constitutive de la société libérale que l'on peut le mieux rendre compte de la particularité québécoise.

La complexité des sociétés libérales

[Retour à la table des matières](#)

Puisqu'il me faut être bref, je n'insisterai que sur deux des dimensions principales de la société libérale qui permettent de faire ressortir la complexité de ce type de société.

Toutes les sociétés libérales sont d'abord institutionnellement duales et, plus encore, elles ne peuvent se reproduire que sur la base de la reproduction de cette dualité. Sur le plan économique, il s'agit de sociétés en voie d'industrialisation, au sein desquelles la ruralité tient une place importante. Comme les économistes de l'école de la régulation l'ont bien montré, la famille élargie de nature agricole joue un rôle significatif dans la régulation économique. Elle permet, en effet, de fournir un appoint de consommation non capitaliste dans le cadre

d'un régime d'accumulation qui implique le maintien de salaires très bas, souvent inférieurs au coût de la reproduction de la force de travail. De plus, sur le plan de la régulation sociale, la société libérale confie à des institutions de la sphère privée l'essentiel de la gestion des problèmes sociaux. Partout la famille élargie et les Églises (institutions qui conservaient des traits pré-modernes) ont donc, à partir de la sphère privée, joué un rôle important dans la régulation.

De ce point de vue, le fait que la ruralité et la famille élargie soient plus importante au Québec ou en milieu canadien-français, ou encore que l'Église catholique tienne dans la régulation sociale une place plus importante qu'ailleurs en Amérique du Nord, ne permettent nullement d'affirmer que nous sommes face à une société traditionnelle. Ces faits conduisent plutôt à faire ressortir que la dualité institutionnelle caractéristique de la société libérale prend au Québec une coloration particulière.

Deuxième dimension, la société libérale se constitue sur la base d'un étalement spatial et national différencié et inégal. On sait, d'une part, que le développement de l'industrialisation dans ces sociétés a favorisé, sans que la politique économique cherche à la contrer, l'inégalité économique régionale. La plupart d'entre elles, d'autre part, ont été des sociétés plurinationales (refusant le plus souvent de se reconnaître à ce titre) qui se sont caractérisées par la spatialisation et l'inégalité des rapports entre les communautés nationales (le Canada, la France, le Royaume-Uni, etc...). On retrouve ici deux des traits du Québec des années 1950. Cette région où se concentre une minorité nationale n'est pas sous-développée, mais moins développée que l'Ontario, centre économique du Canada. D'importantes décisions comme celle du parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent ont d'ailleurs, durant la période, favorisé le déclin relatif de l'économie québécoise.

Les deux caractéristiques de la société libérale que je viens d'évoquer permettent de mieux saisir la spécificité du Québec duplessiste. Nous contestons d'abord que l'on puisse comprendre cette particularité comme le résultat d'un rapport entre une société moderne et une société traditionnelle, entre une société canadienne-anglaise empreinte de modernité et une société canadienne-française toute dominée par le

traditionalisme. C'est précisément la thèse que défendaient les sociologues qui s'inspiraient de la théorie de la « folk society » et qui, aujourd'hui, présentent le Québec d'avant 1960 comme une société traditionnelle. Nous soutenons qu'il s'agit là, en dernière analyse, d'une approche ethnociste et étroitement culturaliste. Cette approche postule, en effet, que l'ethnicité (ou la nationalité) et la culture peuvent expliquer l'institutionnalisation d'une société, à elles seules et sur leur propre base. Une telle démarche qui sépare en quelque sorte le Québec en deux sociétés, l'une moderne, l'autre traditionnelle, apparaît comme une retraduction de l'ethnisme qui caractérisait naguère les deux nationalismes canadiens et qui opposait la race canadienne-anglaise et protestante à la race canadienne-française et catholique⁹. Ce type de démarche finit par oblitérer le caractère pluriculturel de la société québécoise durant la période. Mais plus encore, en campant les acteurs sociaux en deux espaces retranchés, celui de la modernité et l'autre du traditionalisme, cette perspective empêche de saisir que les grands procès d'institutionnalisation de la modernité traversent et transgressent les barrières ethniques et nationales.

Voilà pourquoi nous avons préféré utiliser le concept de société québécoise, même pour cette période. Il permet d'éviter que l'analyse ne soit entièrement dominée par la question nationale, en même temps qu'il assure que l'on s'en rapporte aux larges procès économique, politique et culturel qui ne manquent pas de façonner cette société, bien au-delà de ses rapports ethniques et nationaux.

Notre prospective, ai-je soutenu, n'en permet pas moins de contribuer à la compréhension de la particularité de cette société, si du moins l'on veut bien tenir compte de la complexité de toute société libérale. Nous avons à ce titre avancé qu'il s'agissait d'une société libérale périphérique. Le qualificatif peut être employé en plusieurs sens. Il s'agit d'une société régionale qui continue à être contrôlée politiquement par des notables s'acharnant à la défense d'une régulation libérale à l'heure du passage à l'État-providence. Périphérique, elle l'est

⁹ Voir à ce propos Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'Identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

aussi parce que s'y concentre une minorité nationale et donc une culture politique dominée dans l'ensemble du Canada.

Nous avons enfin soutenu que cette société se reproduisait sur la base d'un État (provincial) libéral cléricalisé. N'y aurait-il pas là, en bout de piste, contradiction dans les termes ? Une société moderne et libérale ne serait-elle pas par définition une société sécularisée ? On oublie trop souvent que la sécularisation demeure un processus qui s'est réalisé fort inégalement dans les sociétés libérales, surtout si l'on envisage la question en se référant à l'histoire de son déploiement sur une base régionale et, a fortiori, en pays catholique. Le fait que des membres du clergé tiennent une place importante dans la sphère privée ne remet pas fondamentalement en question les principes de la régulation politique libérale, puisque cette dernière s'appuie précisément sur une séparation stricte entre les institutions de la sphère privée et de la sphère publique. Bien sûr, la plus ou moins grande cléricalisation de la régulation, ou en d'autres termes l'importance relative des clercs, permet de distinguer les sociétés libérales les unes des autres et de mesurer la progression relative des processus de démocratisation et de sécularisation qu'impulsent nécessairement les institutions politiques dans l'État libéral. Mais le seul fait que l'Église catholique tienne une place importante dans la régulation ne saurait suffire à contester la thèse que nous sommes face à une société libérale.

La cléricalisation de la régulation politique libérale témoigne bien davantage du caractère périphérique de la société québécoise durant la période. Elle résulte de l'histoire particulière d'une minorité nationale au sein de laquelle l'Église catholique, institution fortement centralisée, et la petite-bourgeoisie traditionnelle ont pu, en l'absence d'une classe d'affaires autochtone pleinement dynamique, tenir une place beaucoup plus importante qu'en bien d'autres lieux dans la reproduction politique des rapports sociaux. Or ces clercs, religieux et laïcs, ont tellement été partie prenante de la reproduction de l'État libéral au Canada depuis 1867 qu'ils lutteront avec acharnement durant les années 1940 et 1950 contre le passage à l'État-providence.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

J'aimerais rappeler en terminant que les thèses que nous proposons dans *La Société libérale duplessiste*, et Je dirais même le choix du regard que nous portons sur cette période, sont intimement informées par l'histoire de la sociologie québécoise. Nos résultats empiriques contredisant la doxa sociologique habituelle, il nous a fallu revenir sur de vieux débats, ceux de la « folk society », qui ont contribué de façon significative à la naissance et à l'institutionnalisation de la discipline durant les années 1940 et 1950. Or curieusement, aussi bien le débat que les problèmes difficiles qu'il soulevait ont été laissés en plan au profit d'un déplacement vers d'autres enjeux, principalement celui de la question nationale redéfinie dans les termes des années 1960 et 1970 ¹⁰. Nous avons donc à nous demander si le discours duplessiste pouvait être considéré comme un discours politique dominant au sein d'une société paysanne (ou traditionnelle) ethniquement différenciée. Les résultats de nos recherches empiriques nous ont imposé de répondre par la négative et de proposer une autre approche.

Il semble, cependant, que plusieurs ne retiennent que le premier moment de notre démarche, qui consiste à affirmer que le Québec des années 1950 est une société moderne qui se reproduit sur la base d'une régulation politique de type libéral. Ces lecteurs oublient trop facilement le deuxième moment de notre démonstration, qui insiste fortement sur le caractère périphérique de cette société libérale.

À ce titre, le « cas » du Québec relève de la question du régionalisme dans la société libérale. C'est dans les régions de pays comme la France, les États-Unis et le Canada que s'exacerbent les contradictions issues de la dualité constitutive de la société libérale que j'ai évoquée plus haut. Pluralité, cléricanisme catholique ou rigorisme protestant,

¹⁰ Gilles Bourque, « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise », *Cahiers de recherche sociologique*, no 20, 1993. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

institutions pré-modernes, minorités nationales s'y concentrent très souvent de telle sorte que l'on perd de vue que la région et la société régionale n'en participent pas moins aux instances de la modernité.

Fin du texte